

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 1^{er} mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRTTI, Corinne GAMBA, Stéphane PONTHEIU, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND, François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir : Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA ;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Véronique DOCK, a été nommée secrétaire de séance.

2023-03-02 Région Auvergne-Rhône-Alpes – Pack sécurité écoles – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les élus que la région a initié un plan d'action de 160 millions d'euros pour renforcer la sécurité dans les transports régionaux, les gares, les lycées et les espaces publics. Ce plan d'action, couvre à présent les démarches de sécurisation des écoles maternelle et élémentaire par le biais d'un 'Pack sécurité écoles' doté de 10 millions d'euros. Ce pack prévoit le financement de l'acquisition de bornes anti-béliers fixes ou mobiles à hauteur de 10 000 euros par an et par commune et le déploiement de dispositifs liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Au vu des projets d'investissement programmés sur l'exercice 2023 et relatifs à la sécurisation des établissements scolaires, monsieur le Maire propose aux élus de déposer une demande de subvention au titre du 'Pack sécurité écoles'.

Les travaux projetés sont les suivants :

- Mise en place de bornes escamotables automatisées dans la rue des Écoles afin de faire respecter le sens interdit actif durant les horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires (l'école élémentaire 'L'Orée du Bois' et l'école maternelle 'Les Lilas').
Force est de constater que cette réglementation est régulièrement bafouée et que les actes d'incivilité devant nos écoles sont de plus en plus fréquents malgré la présence d'agents communaux dont l'agent de police municipale et de barrières de sécurité en sus de la signalisation routière composée de sens interdit indiquant les horaires d'application de la réglementation ainsi que de deux panneaux 'sens interdit' lumineux ;
- Mise en place de bornes escamotables manuelles sur la voie piétonne située derrière la salle polyvalente donnant accès à la rue des Écoles afin que les véhicules ne puissent pas entrer dans la rue en passant par le parking de la salle polyvalente ;
- Mise en place d'un portier vidéo sur les portillons d'entrée des deux écoles. L'objectif est de permettre aux directrices d'ouvrir leur portillon à distance, sans se montrer et après avoir vu leur interlocuteur. Préconisations liées aux PPMS ;

- Motorisation et sécurisation du portail des pompiers et des services techniques. Ce parking, situé en face des écoles, est utilisé par les pompiers comme par les agents techniques. Ces intervenants sont susceptibles d'entrer et de sortir de leur bâtiment à n'importe quel moment, dérogation au sens interdit en cas d'intervention d'urgence. Ces allées et venues représentent un danger pour les usagers des établissements scolaires. L'objectif est de permettre aux secours comme aux agents de quitter le parking aisément et de façon sécurisée surtout quand les mouvements ont lieu durant les temps de fermeture de la rue des Écoles. La motorisation et la signalétique lumineuse permettront de sécuriser les allées et venues et surtout de diminuer les temps de manœuvres.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

→ Plan de financement

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Bornes escamotables automatisées	33 567.00 €	40 280.40 €
Bornes escamotables manuelles	12 960.00 €	15 552.00 €
Portier vidéo (vidéophone et gâche électrique)	7 300.00 €	8 760.00 €
Motorisation et sécurisation du portail des pompiers et agents techniques	5 896.00 €	7 075.20 €
Montant total des travaux	59 723.00 €	71 667.60 €
Financement		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune de Balan*	20 833.80 € (32 778.40 € TTC)	34.89 %
Sous-total autofinancement	20 833.80 €	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes **	10 000.00 €	16.74 %
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ***	5 000.00 €	8.37 %
État - FIPDR ****	23 889.20 €	40 %
Sous-Total subventions publiques	38 889.20 €	
Total	59 723.00 €	100 %

*Montant des travaux moins les subventions.

**Pack sécurité écoles - acquisition de bornes anti-véhicules-béliers fixes ou mobiles / 10 000 € / an / commune

*** Pack sécurité écoles - déploiement de dispositifs liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité

****Les taux de subvention sur ce programme s'échelonneront pour l'année 2023 de 20% à 80 % du montant éligible des travaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont aussi éligibles au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) porté par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement ci-dessus.

Le 7 mars 2023

Patrick MÉANT,
Maire de Balan

